



COMMUNE DE MÉZIÈRES SUR COUESNON

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2025

✓ Date de convocation :	13 mars 2025
✓ Nombre de conseillers en exercice :	16
✓ Nombre de conseillers présents :	11
✓ Nombre de conseillers absents excusés :	5
✓ Procuration(s) :	4
✓ Publication/affichage de la liste :	28 mars 2025
✓ Publication/affichage du procès-verbal :	2 Mai 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt mars à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal légalement convoqué par Mr BARBETTE Olivier, Maire, s'est réunie à la mairie, en séance publique.

11 Présents : BARBETTE Olivier (Maire), MARCHAND Sébastien, CHYRA Sarah, HALLOUX Christophe, DUPETITPRÉ Patricia, BADIER David (adjoints), VANNIER Yvonne, JOULAUD Hélène, FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, ROMMEIS Marie-Cécile, COURTOIS Karine, BEAUVISAGE Florent, BAGUET Sébastien

5 Absents excusés :

FÉON Joël, COSNIER Jean-Yves, GODARD Pierre, ROMMEIS Marie-Cécile, BODIN Aurélie

4 Procurations :

FÉON Joël a donné procuration à DUPETITPRÉ Patricia
COSNIER Jean-Yves a donné procuration à BAGUET Sébastien
GODARD Pierre a donné procuration à BADIER David
ROMMEIS Marie-Cécile a donné procuration à MARCHAND Sébastien

Monsieur le Maire précise que le quorum est atteint.

Nomination d'un secrétaire de séance : Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du CGCT, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance. **Mr Florent BEAUVISAGE a été désigné comme secrétaire de séance.**

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

Approbation du procès-verbal de la séance du 13 février 2025

Marché/devis :

- Avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise SMAP (lot 11 : peinture, revêtements muraux) - Réhabilitation et extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse
- Avenant n°1 au marché passé avec l'entreprise DARRAS (lot 3 : charpente bois/bardage) – Réhabilitation et extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse
- Travaux d'engazonnement aux abords de l'espace jeunes & associatif

Finances :

- Approbation du compte financier unique 2024 « commune »
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024 sur le budget commune 2025
- Vote des taux d'imposition communaux 2025
- Dépenses d'investissement 2025
- Vote du budget primitif commune 2025
- Vote des subventions aux associations 2025 + avance subvention OGEC

Décisions - Informations

DEMANDE D'AJOUT DE POINTS A L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 20 MARS 2025

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

« Avenant n°4 au marché passé avec l'entreprise KALÉO (lot 13 : électricité) – Rénovation et extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse »

« Avenant n°2 au marché passé avec l'entreprise GREEN (lot 12 : élévateur) – Rénovation et extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse »

« Jean-Yves COSNIER, démissionnaire de sa délégation de fonction à la communication »

✓ à l'unanimité

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 13 février 2025 **est approuvé, à l'unanimité des membres présents.**

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

DEL N°06-2025 : AVENANT N°2 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE SMAP (LOT 11 : PEINTURE – REVÊTEMENTS MURAUX) – RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN LOCAL COMMUNAL EN ESPACE ASSOCIATIF ET JEUNESSE *Nomenclature : 1.1*

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'un marché a été signé avec l'entreprise SMAP pour la rénovation et l'extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse, lot n°11 « Peinture, revêtements muraux » le 27 décembre 2022.

En cours d'exécution, il a été décidé de peindre le radiateur du bureau direction de l'espace jeunesse. Ce qui implique une incidence financière sur le montant du marché.

Montant initial du marché HT	15 500.00 €
Avenant n°1 HT	+ 575.70 €
Avenant n°2 HT	+ 287.85 € (soit une augmentation de 1.86 %)
Nouveau montant du marché HT	16 363.55 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 14 voix POUR et 1 Abstention :
- **approuve** cet avenant n°2 avec l'entreprise SMAP (lot 11 : peinture, revêtements muraux) et **autorise** le Maire à le signer.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	14
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	1
Pris part au vote	15	TOTAL	15

1 abstention : Christophe HALLOUX

DEL N°07-2025 : AVENANT N°1 MOINS-VALUE AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE DARRAS (LOT 3 : CHARPENTE BOIS - BARDAGE) – RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN LOCAL COMMUNAL EN ESPACE ASSOCIATIF ET JEUNESSE
Nomenclature : 1.1

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'un marché a été signé avec l'entreprise DARRAS pour la rénovation et l'extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse, lot n°3 « Charpente bois, bardage » le 3 décembre 2022.

En cours d'exécution, il a été décidé de supprimer une partie des cache-moineaux au niveau toiture. Ce qui implique une incidence financière sur le montant du marché.

Montant initial du marché HT	63 880.93 €
Avenant n°1 HT	- 72.80 € (soit une diminution de -0.11 %)
Nouveau montant du marché HT	63 808.13 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **approuve** cet avenant n°1 moins-value avec l'entreprise DARRAS (lot 3 : charpente bois, bardage) et **autorise** le Maire à le signer.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

DEL N°08-2025 : AVENANT N°4 MOINS-VALUE AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE KALÉO (LOT 13 : ÉLECTRICITÉ CFA/CFO) – RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN LOCAL COMMUNAL EN ESPACE ASSOCIATIF ET JEUNESSE
Nomenclature : 1.1

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'un marché a été signé avec l'entreprise KALÉO pour la rénovation et l'extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse, lot n° 13 « Électricité CFA/CFO » le 3 décembre 2022.

Au regard de la réalisation du chantier, plusieurs prestations prévues au marché n'ont pas été nécessaires. Ce qui implique une régularisation financière sur le montant du marché.

Montant initial du marché HT.	32 300.40 €
Avenant n°1 HT	+ 1 618.35 €
Avenant n°2 HT	+ 663.05 €
Avenant n°3 HT	- 144.80 €
Avenant n°4 HT	- 937.60 € (soit une diminution de -2.90 %)
Nouveau montant du marché HT.....	33 499.40 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n°4 moins-value avec l'entreprise KALÉO (lot 3 : électricité CFA/CFO) et **autorise** le Maire à le signer.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

DEL N°09-2025 : AVENANT N°2 AU MARCHÉ PASSÉ AVEC L'ENTREPRISE GREEN DISTRIBUTION (LOT 12 : ÉLÉVATEUR PMR) – RÉNOVATION ET EXTENSION D'UN LOCAL COMMUNAL EN ESPACE ASSOCIATIF ET JEUNESSE

Nomenclature : 1.1

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal qu'un marché a été signé avec l'entreprise GREEN Distribution pour la rénovation et l'extension d'un local communal en espace associatif et jeunesse, lot n° 12 « Élevateur PMR », le 3 décembre 2022.

En cours d'exécution, il a été décidé d'installer une cornière de finition entre l'élevateur et l'escalier. Ce qui implique une incidence financière sur le montant du marché.

Montant initial du marché HT	22 500.00 €
Avenant n°1 HT	+ 468.64 €
Avenant n°2 HT	+ 522.01 € (soit une augmentation de 2.32 %)
Nouveau montant du marché HT.	23 490.65 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cet avenant n°2 avec l'entreprise GREEN DISTRIBUTION (lot 12 : élévateur PMR) et **autorise** le Maire à le signer.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

DEL N°10-2025 : TRAVAUX D'ENGAGONNEMENT AUX ABORDS DE L'ESPACE ASSOCIATIF ET JEUNESSE SIS 4 RUE DU COUESNON

Nomenclature : 1.1

Monsieur le Maire porte à la connaissance des élus avoir consulté quatre entreprises (Ille et Développement, La Jourdanière, Morel & Fils, El GIROUARD Mickaël) pour la réalisation de travaux d'engazonnement aux abords du bâtiment en cours de rénovation destiné à accueillir un espace associatif et jeunesse situé 4 rue du Couesnon.

Seules les entreprises La Jourdanière et Morel & Fils ont répondu à la consultation.

- Devis La Jourdanière : 5 980 € HT

- Devis Morel & Fils : 4 860 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **décide** de retenir l'offre de l'entreprise MOREL & Fils d'un montant de 4 860 € HT pour lesdits travaux d'engazonnement ;

- **autorise** Monsieur le Maire à le signer au nom de la commune et tous documents s'y rapportant.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	15	TOTAL	15

Vu le Compte Financier Unique (CFU) 2024 du budget communal de Mézières sur Couesnon ;
 Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;
 Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
 Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
 Considérant les éléments susvisés ;

Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des collectivités territoriales, Monsieur le Maire, en tant qu'ordonnateur, quitte la séance et cède la présidence de séance pour procéder au vote du CFU.

Mr MARCHAND Sébastien, président de séance, invite les membres du conseil municipal à se prononcer sur cette proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le Maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget communal de Mézières sur Couesnon, dont les résultats sont arrêtés comme suit :

Résultats de l'exercice 2024			Excédent reporté 2023	Part affectée En Investissement Exercice 2024	Résultat de clôture de l'exercice 2024 (excédent)
Fonctionnement	Dépenses réalisées	1 212 086.56			
	Recettes réalisées	1 489 144.54			
	Solde des réalisations (excédent)	+ 277 057.98	+ 358 142.14	- 258 142.14	+ 377 057.98
Investissement	Dépenses réalisées	709 682.75	Excédent reporté 2023		Résultat de clôture de l'exercice 2024 (excédent)
	Recettes réalisées	736 526.95			
	Solde des réalisations (excédent)	+ 26 844.20	+ 503 561.60		+ 530 405.80
Soit un excédent global des deux sections de :					+ 907 463.78

- **DÉCLARE** toutes les opérations de l'exercice 2024 définitivement closes ;
 - **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	16	POUR	14
Présents	10	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	14

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'après l'approbation du Compte Financier Unique 2024 du budget communal, il convient de procéder à l'affectation du résultat de fonctionnement.

Il rappelle que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement).

Considérant que le Compte Financier Unique de la commune de l'exercice 2024 dégage au 31/12/24 :

- un résultat de clôture en fonctionnement de : + 377 057.98 €

- un résultat de clôture en investissement de : + 530 405.80 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **d'affecter** l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2024 au budget primitif 2025 de la façon suivante :

* au compte 002 de la section de fonctionnement, en recettes, la somme de : 100 000 € ;

* au compte 1068 de la section d'investissement, en recettes, la somme de : 277 057.98 € ;

* de reporter au compte 001 de la section d'investissement, en recettes, l'excédent soit la somme de 530 405.80 €.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	15

Monsieur le Maire présente l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur le vote des taux d'imposition pour 2025.

Vu les articles 1636 B sexies à 1636 B undecies et 1639 A du code général des impôts et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité par 11 voix POUR, 2 CONTRE et 2 Abstentions :

- **DÉCIDE** de maintenir les taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2025, comme suit :

- taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **38.83 %**

- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : **43.78 %**

- taxe d'habitation (TH) : **17.33 %**

- **CHARGE**, Monsieur le Maire, de notifier cette décision aux services préfectoraux et de transmettre l'état 1259 complété aux services préfectoraux, accompagné d'une copie de la présente décision.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	16	POUR	11
Présents	11	CONTRE	2
Procurations	4	ABSTENTION	2
Pris part au vote	14	TOTAL	15

2 contre : David BADIER*, Pierre GODARD

2 abstentions : Patricia DUPETITPRÉ, Joël FÉON

*Mr BADIER justifie son vote « Contre » : « il me semble plus raisonnable d'augmenter un peu tous les ans les taux d'imposition que de se voir impacter une forte augmentation plus tard ».

Monsieur le Maire souligne que la Commission des Finances s'est réunie le 6 mars 2025 pour définir les priorités d'investissement de l'année 2025.

**Après avoir pris connaissance des travaux programmés,
Et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,**

- **ACCEPTÉ** d'inscrire au budget primitif de l'année en cours les dépenses d'investissement telles qu'indiquées dans le tableau joint à la délibération.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	15

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT – Année 2025

Art.	Op.	PROGRAMMES	BUDGET 2024	DM	TOTAL	Règlements 2024	Disponibilités au 31/12/2024	Reste à réaliser à reporter sur 2025	Nouvelles propositions	BP 2025 montant total
2131	15	Mairie/Bibliothèque et Aménagement	30 000,00 €		30 000,00 €	400,00 €	29 600,00 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
2111	23	Acquisition de terrain	50 000,00 €		50 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	0,00 €	190 000,00 €	190 000,00 €
2188 231	41	Bâtiments Communaux	40 000,00 €		40 000,00 €	0,00 €	40 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €
204182 231	62	Renforcement de voirie	240 000,00 €		240 000,00 €	111 297,40 €	128 702,60 €	34 000,00 €	189 000,00 €	223 000,00 €
2183 2184 2188	63	Acquisition Matériel divers	15 000,00 €		15 000,00 €	14 298,89 €	701,11 €	0,00 €	40 000,00 €	40 000,00 €
2188	10007	Bibliothèque matériel	2 000,00 €		2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	0,00 €	2 000,00 €	2 000,00 €
2131	10008	Travaux Ecole Publique	85 000,00 €		85 000,00 €	58 615,19 €	26 384,81 €	2 700,00 €	7 300,00 €	10 000,00 €
2184 2188	10009	Acquisition Matériel/ Mobilier scolaire/périscolaire	7 000,00 €		7 000,00 €	459,00 €	6 541,00 €	0,00 €	5 000,00 €	5 000,00 €
2182	10022	Acquisition camion service technique	50 000,00 €		50 000,00 €	41 547,24 €	8 452,76 €	0,00 €		
231	10024	Maison des associations - espace jeunes	710 000,00 €		710 000,00 €	384 890,24 €	325 109,76 €	200 000,00 €	180 000,00 €	380 000,00 €
231	10026	Aménagement lotissement + PUP	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00 €	5 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €	20 000,00 €
2051 2131	10028	Cimetière	20 000,00 €		20 000,00 €	1 860,00 €	18 140,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
231	10030	Maison Place de l'église	7 000,00 €		7 000,00 €	0,00 €	7 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	10 000,00 €
231	10031	Aménagement Zone multisports/ Zone humide	30 000,00 €		30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €
2188	10032	Support vélo	3 000,00 €	2 000,00 €	5 000,00 €	4 674,60 €	325,40 €	0,00 €		
2138 21538 2181	10033	Terrain de football	150 000,00 €	-4 500,00 €	145 500,00 €	0,00 €	145 500,00 €	0,00 €	150 000,00 €	150 000,00 €
		S/TOTAL	1 444 000,00 €	-2 500,00 €	1 441 500,00 €	618 042,56 €	823 457,44 €	236 700,00 €	963 300,00 €	1 200 000,00 €

Monsieur le Maire présente le projet de budget communal 2025 chapitre par chapitre, qui s'établit de la façon suivante :

- En section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 510 000 €**
- En section d'investissement, en dépenses et en recettes, un total de : **1 282 000 €**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** ledit budget primitif 2025 de la commune.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	15

DEL N°16-2025 : FONGIBILITÉ DES CRÉDITS – AUTORISATION DONNÉE AU MAIRE DE PROCÉDER À DES VIREMENTS DE CRÉDITS DE CHAPITRE À CHAPITRE – BP 2025 COMMUNE

Nomenclature : 7.1

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que dans le cadre du passage à la M57, les crédits concernant les dépenses imprévues en fonctionnement et en investissement ne sont plus possibles.

Cependant, la notion de fongibilité des crédits permet de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section à l'exclusion des crédits aux dépenses de personnel.

L'assemblée délibérante peut autoriser Monsieur le Maire de procéder à l'occasion du vote du budget à procéder à ces virements de chapitre à chapitre jusqu'à hauteur maximum de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

Ces mouvements de crédits ne doivent pas entraîner une insuffisance de crédit nécessaire au règlement des dépenses obligatoires sur un chapitre. En outre, elle implique l'obligation d'informer l'assemblée délibérante à la séance prochaine des virements qui ont été réalisés.

En cas de besoin supérieur à cette limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles, une décision modificative budgétaire sera nécessaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, en cas de besoin, à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel pour le budget communal 2025 ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération n°26-2019 du 24 avril 2019 fixant les modalités d'attribution de subventions aux associations.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à se prononcer sur les subventions allouées aux associations pour 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **d'attribuer** les subventions aux associations ci-après au titre de l'année 2025 à la condition que les associations déposent en mairie une demande de subvention annexée de la liste des adhérents mézièrais et du compte de résultat.

CATEGORIES	ASSOCIATIONS	Montant des subventions attribuées en 2025
SPORT	ASSOCIATION SPORTIVE MEZIERAISE	Forfait de 100 € + 15 € par adhérent mézièrais
	TEAM CYCLISTE MÉZIÈRAIS	
	PALET CLUB DU COUESNON	
	PÉTANQUE MÉZIÈRES	
	A.C.C.A	
	LES ENTRECHIENS	
	VIVRE & MIEUX ETRE	
SOCIALE	A.P.E.L	800 €
	AMICALE LAÏQUE	800 €
	A.C.P.G / AFN	250 €
	CLUB DE LA VALLÉE	1000 €
	LA PREVENTION ROUTIERE	500 €
	A.D.M.R	1 000 €
	RESTOS DU COEUR	350 €
	DONNEURS DU SANG	100 €
EVENEMENTIEL	LES JOGGERS DU COUESNON	600 €
	YPSA YOGA	250 €
	MEZ'IDEES CITOYENNES	400 €
	MEMOIRE DE MEZIERES	400 €
AUTRES	ADMR	752 €
	EVASION NATURE 35	1000 €

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	15

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une subvention de fonctionnement est versée chaque année à l'association OGEC « Ecole Privée St Martin, en contrat d'association avec l'état ».

Monsieur le Maire propose de verser une avance de subvention d'un montant de 25 000 €, pour l'année 2025, à l'association OGEC « Ecole Privée St Martin » dans l'attente du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique et afin d'assurer la continuité de leurs activités.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- d'accorder à l'association OGEC une avance de subvention d'un montant de 25 000 € au titre de l'année 2025. Un complément sera versé ultérieurement au vu du calcul des dépenses de fonctionnement de l'école publique « La Vallée Verte ».

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	15

Monsieur le Maire présente au conseil municipal une demande du président de l'association des Anciens Combattants de la section de Mézières sur Couesnon sollicitant le versement d'une subvention exceptionnelle pour l'aider à financer l'achat d'un nouveau drapeau d'ornement et de défilé.

Monsieur le Maire invite les élus à se prononcer sur cette demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **émet** un avis favorable à la demande de l'association des Anciens Combattants de la section de Mézières sur Couesnon et **décide** de lui allouer une subvention exceptionnelle de 600 €.

✓ VOTE (à main levée)

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	15

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de mettre au vote ce point à l'ordre du jour.

Vu le code général des collectivités locales et notamment les articles L 2123-20 et suivants ;
Vu la délibération n°12-2024 du 14 mars 2024 portant modification des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et conseillers municipaux titulaires d'une délégation dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale maximale ;
Vu l'arrêté du maire du 20 juillet 2024 portant délégation permanente de fonction à Mr Jean-Yves COSNIER, conseiller municipal délégué à la communication ;
Vu le courrier reçu le 18 mars 2025 de Mr Jean-Yves COSNIER souhaitant démissionner de sa délégation de fonction à la communication à compter du 31 mars 2025 ;
Il convient donc de procéder à la mise à jour de la délibération n°12-2024 du 14 mars 2024 relative aux indemnités de fonction accordées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués.

Monsieur le Maire propose de désigner Mr Florent BEAUVISAGE, conseiller municipal délégué à la communication en remplacement de Mr Jean-Yves COSNIER, démissionnaire de sa délégation.

Les taux pour le montant des indemnités des adjoints et des conseillers municipaux délégués sont inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DÉCIDE :

- **de conserver** le tableau d'indemnités de fonction attribuées au maire, aux adjoints et aux conseillers délégués, voté par délibération n°12-2024 en date du 14 mars 2024, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, soit :

Fonction	Taux En pourcentage de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	45.53 %
1 ^{er} Adjoint	16 %
2 ^{ème} Adjoint	16 %
3 ^{ème} Adjoint	16 %
4 ^{ème} Adjoint	16 %
5 ^{ème} Adjoint	16 %
Conseiller délégué	8 %
Conseiller délégué	8 %
Conseiller délégué	8 %

- **d'indiquer** que ces indemnités de fonction sont versées mensuellement et revalorisées en fonction de la valeur de point d'indice brut terminal de la fonction publique.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à désigner, par arrêté, Mr Florent BEAUVISAGE, conseiller municipal délégué à la communication avec date d'effet au 1^{er} avril 2025, en remplacement de Mr Jean-Yves COSNIER démissionnaire de sa délégation de fonction à la communication.

La commission « communication » est composée comme suit :

Responsable : Florent BEAUVISAGE

Membres : Joël FÉON, Sébastien BAGUET, Sarah CHYRA, Patricia DUPETITPRÉ, Aurélie BODIN, Jean-Yves COSNIER

Un tableau récapitulatif de l'ensemble des indemnités allouées au Maire, aux Adjointes et aux conseillers délégués est annexé à la présente délibération.

**TABLEAU RÉCAPITULATIF DES INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS
A COMPTER DU 1^{er} AVRIL 2025**

(Annexé à la délibération)

Arrondissement : RENNES

Canton : FOUGERES 1

Commune de MEZIERES SUR COUESNON

Fonction	Nom - Prénom	Indemnité en % de l'indice brut terminal de la fonction publique
Maire	BARBETTE Olivier	45.53 %
1 ^{er} Adjoint	MARCHAND Sébastien	16 %
2 ^{ème} Adjointe	CHYRA Sarah	16 %
3 ^{ème} Adjoint	HALLOUX Christophe	16 %
4 ^{ème} Adjointe	DUPETITPRÉ Patricia	16 %
5 ^{ème} Adjoint	BADIER David	16 %
Conseillère déléguée	JOULAUD Hélène	8 %
Conseiller délégué	BAGUET Sébastien	8 %
Conseiller délégué	BEAUVISAGE Florent	8 %
Total mensuel		149.53 %

✓ **VOTE (à main levée)**

En exercice	16	POUR	15
Présents	11	CONTRE	0
Procurations	4	ABSTENTION	0
Pris part au vote	14	TOTAL	15

DÉCISIONS / INFORMATIONS

✓ Prochaine réunion Conseil Municipal :

Jeudi 20 mars 2025 -19h30 (approbation du CFU 2024 et vote du budget 2025)

Jeudi 24 avril 2025 - 20h

Jeudi 22 mai 2025 - 20h

✓ Le Maire rend compte au conseil municipal des décisions qu'il a prises en application de ses délégations : **DEVIS**

			TTC
25/02/2025	MS FROID PAC	Maintenance du CTA de l'école publique	456.00 €
21/02/2025	LEFORT	Remplacement des radiateurs du logement 10c place de l'église	3 235.40 €
25/02/2025	INTERSPORT	Achat de peinture de traçage terrain de foot	359.94 €
25/02/2025	MASSE	Révision et réparation du tracteur du service technique	863.75 €
24/02/2025	Arnaud LEGENDRE, géomètre	Elaboration d'un projet Urbain Partenarial (PUP) -Site OAP du PLU - Gestion du dossier, consultation promoteurs - Tableau des participations - Mise en œuvre du PUP	2 340.00 € 5 460.00 € 1 560.00 €
03/03/2025	ISABELLE ANTHONY	Destruction et reconstruction de l'escalier en béton derrière la mairie	1 428.00 €
14/03/2025	SELF SIGNAL	Achat de panneaux « Arrêt minute » et « Place de parking pour personnes handicapées »	622.19 €
14/03/2025	MASSE	Remplacement électrovanne du tracteur (en complément du devis révision)	328.70 €
14/03/2025	APF France Handicap	Formation civique et citoyenne pour agent service civique	100 €

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal du 20 mars 2025 est levée à 21h50.

SIGNATURES

Olivier BARBETTE, Maire et Président de séance :



Florent BEAUVISAGE, secrétaire de séance :

